

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE296

présenté par

M. Dive, M. Dubois, M. Fabrice Brun, M. Bony, Mme Genevard, M. Descoeur, Mme Périgault,
Mme Bazin-Malgras, M. Bourgeaux, M. Vatin, M. Neuder, M. Ray, Mme Petex, M. Jean-
Pierre Vigier, M. Taite, M. Viry, Mme Anthoine, M. Seitlinger, M. Hetzel,
Mme Frédérique Meunier, M. Schellenberger, M. Brigand, M. Forissier, Mme Corneloup,
M. Cordier, Mme Bonnet, Mme Duby-Muller et M. Rolland

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Conformément à ces objectifs, le Gouvernement remet au Parlement un rapport réalisant une
évaluation de ces politiques publiques tous les deux ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette demande de rapport au Gouvernement permettrait d'obtenir un suivi statistique et évolutif des
typologies d'installation et de l'efficacité des politiques publiques menées de 2025 à 2035.